

## DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
TÉLÉCOPIE 514 849 2195  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 11 décembre 2007

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Qué.)  
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3535-2004, Phase 3.  
Conditions de fourniture d'électricité par Hydro-Québec Distribution.  
Précisions sur les sujets qui feront l'objet de propositions en phase 3 par *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*.

---

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de préciser ci-après les sujets qui feront l'objet de propositions en phase 3 par *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* au présent dossier.

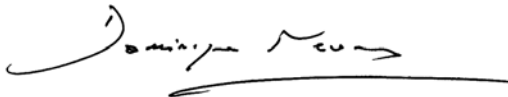
Étant donné que la présente phase 3 constitue l'aboutissement des deux phases précédentes du dossier, SÉ-AQLPA feront des représentations quant aux textes proposés par Hydro-Québec Distribution afin de mettre en application les décisions déjà rendues par la Régie lors des phases précédentes (particulièrement en ce qui a trait aux décisions rendues par la Régie au sujet du coût des travaux, de la responsabilité respective du Distributeur et des abonnés et au sujet du caractère non contraignant des normes techniques).

SÉ-AQLPA proposeront des reformulations de certains articles, tant pour motif d'application des décisions précédentes de la Régie, pour motif de cohérence et pour motif de corrections cléricales. Les rencontres techniques ont en effet montré que, même si nous sommes en troisième phase du dossier, de nombreux éléments du texte proposé restent à vérifier, clarifier et, au besoin, modifier.

SÉ-AQLPA ont participé activement aux rencontres techniques, où certaines de leurs suggestions ont déjà été acceptées. Après obtention de renseignements écrits du Distributeur, SÉ-AQLPA déposeront des propositions écrites en phase 3 du présent dossier, conformément aux instructions et au calendrier de la Régie. Certaines des propositions de SÉ-AQLPA seront appuyées d'une expertise technique de la part de Monsieur Jean-Claude Deslauriers, ing., afin de bien mettre en preuve le motif des modifications proposées. A ce sujet, nous rappelons que Monsieur Deslauriers a déjà été reconnu par la Régie, en phase 2, comme *témoin-expert en comportement et protection des réseaux électriques* (R-3535-2004 Phase 2, n.s., 24 mai 2007, p. 135).

Le budget prévisionnel de SÉ-AQLPA en phase 3 est déposé ce jour au dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Dominique Neuman", with a horizontal line underneath.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

c.c. La demanderesse et les intervenants.